



## Nouvel avis – Avis de rupture de stock

(tamoxifène (citrate de), Co. 10 mg)

Dans l'infolettre 193 du 18 octobre 2019, nous vous informions que tous les produits du médicament tamoxifène (citrate de) en concentration de 10 mg inscrits à la *Liste des médicaments* étaient en rupture de stock.

Nous vous avisons que la RAMQ accepte également de payer **temporairement** au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule **5 mg** du mélange de poudre de tamoxifène (citrate de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, à partir du **8 novembre 2019**. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

Tamoxifène (citrate de)	Caps.	5 mg	99113717
-------------------------	-------	------	----------

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre de tamoxifène (citrate de) avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Depuis le 31 octobre 2018, les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.